

Compléments aux Programmes et Instructions. Collège. Lire au collège. 6e. 5e. 4e. 3e.

Numéro d'inventaire : 2001.01227

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Centre National de Documentation Pédagogique (Paris)

Date de création : 1986

Description: Petite brochure sans couverture. **Mesures**: hauteur: 210 mm; largeur: 148 mm

Notes : Auteur : Ministère de l'Education Nationale - Direction des collèges

Mots-clés: Programmes et instructions officiels (y compris cahiers de classe, cahiers de texte,

journaux de classe)

Apprentissage du français (1er et second cycles) **Filière** : Lycée et collège classique et moderne

Niveau: 6ème

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 8

540

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DIRECTION DES COLLÈGES

COMPLÉMENTS

aux Programmes et Instructions

COLLÈGES

Lire au collège

6e - 5e - 4e - 3e

LIRE AU COLLÈGE

La maîtrise de la lecture est l'un des objectifs majeurs de l'enseignement au collège. Aux programmes et aux instructions de 1985 relatifs à l'enseignement du français dans les cycles d'observation et d'orientation, les présentes recommandations apportent des précisions et des compléments dont la visée est essentiellement pratique.

1. PRÉAMBULE

1.1. DÉFINITIONS PRÉALABLES

1.1.1. Lire au collège

Lire au collège, c'est continuer à mettre en œuvre une compétence acquise à l'école élémentaire et la développer.

Il importe de bien reconnaître la place et le rôle de la lecture. Dans l'enseignement du collège, où la plupart des situations pédagogiques reposent sur la communication orale, l'activité de lecture ne saurait se réduire à la lecture à voix haute d'un texte et au commentaire que font ensemble de ce texte le professeur et les élèves.

La classe est par nature le lieu où la lecture doit être systématiquement pratiquée et exploitée ; c'est aussi le lieu privilégié où le goût doit en être suscité et encouragé.

Dans une civilisation fortement marquée par l'audiovisuel, la lecture cumule naturellement trois activités de l'esprit qui sont à la base de toute formation. Elle est en mesure de compenser les insuffisances inévitables de toute communication purement orale. Elle fournit des informations et des connaissances qu'il est facile d'exploiter et d'approfondir. Elle exerce l'attention et la réflexion, comme elle enrichit la sensibilité et l'imagination.

1.1.2. Savoir lire

Savoir lire, c'est savoir accéder, à travers l'écrit, de manière autonome, à la pensée d'autrui : savoir lire et savoir écrire sont complémentaires.

Cette compétence complexe s'affirme et se développe dans plusieurs activités qui peuvent être distinguées à des fins d'analyse :

- reconnaître les signes et saisir le sens de l'écrit ;
- trouver dans l'écrit matière pour la réflexion et l'esprit critique ;
- recourir à l'écrit par besoin et par goût.

Si l'on doit très tôt avoir appris à lire, on peut sans cesse apprendre à lire mieux et à lire davantage.

1.2. OBJECTIFS

A l'issue des classes de collège, tout élève doit pouvoir :

- pratiquer une lecture autonome, silencieuse et, s'il est nécessaire, rapide ;

- accéder à une lecture consciente qui permet de saisir les informations, les idées et les significations en les replaçant dans leurs contextes définis par l'histoire, la langue, l'appartenance à un type de texte et en exerçant sur elles une réflexion critique ;

- acquérir le goût de la lecture qui naît d'une compétence maîtrisée et qui répond aux appels de l'intelligence, de la sensibilité et de l'imagination.

1.3. PRINCIPES

Pour atteindre ces objectifs, il convient :

- de s'appuyer, à cet effet, sur les intérêts que manifestent les élèves et qui peuvent motiver leur désir de lire ; sur l'expérience qui leur vient de l'école élémentaire, de leur famille, de leur milieu social et culturel ; sur une juste appréciation de leurs capacités réelles et des besoins que fait apparaître le déroulement de leurs études ;
 - de pratiquer une collaboration entre les diverses disciplines ;
- d'associer aux activités de lecture des activités d'expression écrite et d'expression orale ;
 - de favoriser la relation qui doit s'instaurer entre le lecteur et le texte.

1.4. RÔLE DES PROFESSEURS DE TOUTES LES DISCIPLINES

L'acquisition des connaissances au collège nécessite une compétence solide en matière de lecture. Tout professeur, quelle que soit sa discipline, est donc intéressé au développement de cette compétence. Il peut et doit, en tenant compte du niveau de ses élèves et des exigences de sa discipline :

- repérer par des demandes de formulations nouvelles, par des questions, éventuellement par de brefs exercices de lecture silencieuse et de lecture orale, les difficultés éprouvées par les élèves de sixième, en analyser les causes et, en relation avec les autres professeurs, envisager des remèdes appropriés;

- attirer l'attention, surtout en sixième et cinquième, sur la diversité des livres et des institutions qui les produisent, sur leur présentation et leur organisation matérielle, en leur faisant notamment distinguer les livres écrits pour la jeunesse et les ouvrages plus spécifiques à l'école (manuels, dictionnaires et documents, encyclopédies), sur la constitution d'une bibliothèque personnelle, l'exploitation du C.D.I., les ressources des bibliothèques (de la classe, du collège, du quartier, de la ville) et des librairies ;

- montrer comment sont constitués les textes écrits propres à sa discipline ;

- s'assurer que le vocabulaire spécifique, mais aussi le vocabulaire général, est bien compris, que les relations logiques à l'intérieur de la phrase et entre les phrases sont perçues avec exactitude ;